

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2052

présenté par

Mme Gaillot, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière et M. Taché

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	10 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
Représentation égalitaire des femmes et des hommes <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les hommes et les femmes demeurent représentés de façon inégale en terme d'image et de fréquence dans les médias et sur les réseaux sociaux. La Fondation des femmes, dans son rapport "Numérique : Le sexisme en liberté" d'août 2021, démontrait par exemple que les représentations des femmes demeurent stéréotypées sur Youtube.

La presse n'est malheureusement pas en reste. Le rapport 2020 de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication mettait en exergue que ce soit du côté des intervieweuses ou des interviewées, les femmes demeurent moins nombreuses que les hommes dans les médias. Leur parole a été particulièrement peu audible pendant la crise sanitaire, réduisant encore le nombre de femmes expertes interrogées.

Garantir une représentation non sexiste des femmes et une forme de parité des experts et expertes interviewées est une des missions de l'ancien CSA. Cependant, celui-ci a un pouvoir de contrôle limité, et le sexisme perdure dans les représentations et la sur-représentation des hommes en tant qu'experts dans les médias.

Cet amendement d'appel vise à souligner le besoin d'un programme spécifique à l'égalité femme-homme dans les médias et la presse, qui permettrait un contrôle annuel des représentations des femmes dans les médias mais également de la composition des panels d'invité.e.s afin de sanctionner ceux ne respectant pas l'égalité femme-homme.

Le présent amendement prélève formellement 10 000 000 euros en crédits de paiement et autorisations d'engagement au sein de la mission 16 « Médias, livres et industries culturelles » de l'action 1 « Relations financières avec l'AFP » du programme 180 « Presse et médias », afin de les allouer à l'action 1 « Représentation égalitaire des femmes et des hommes » du programme nouvellement créé « Représentation égalitaire des femmes et des hommes ».